



Dimanche
4 juillet 2021

LA TULLE-BRIVE NATURE
10ème Édition

BRIVE



4 juillet 2021

Règlement de l'épreuve

L'épreuve respecte le cahier des charges de la Fédération Française de Cyclotourisme

Article 1 : Présentation des épreuves

Article 1-1 : La rando moyenne de 35 km

Ce parcours de **35 km environ**, constitué d'une boucle avec départ et arrivée sur le site de l'Auzelou, avenue Faro à Tulle, **est une épreuve non chronométrée et sans classement**. Elle emprunte des chemins communaux, ruraux, mais aussi des chemins privés avec convention de passage uniquement pour cette journée, ainsi que des routes ouvertes à la circulation avec **le respect du code de la route**.

La randonnée est ouverte à tous, licenciés ou non.

Le parcours comportant des difficultés, les participants devront être en bonne condition physique et pratiquer régulièrement le VTT afin de maîtriser le dénivelé et les descentes techniques.

Le certificat médical n'est pas obligatoire, mais il est néanmoins conseillé d'avoir un suivi médical.

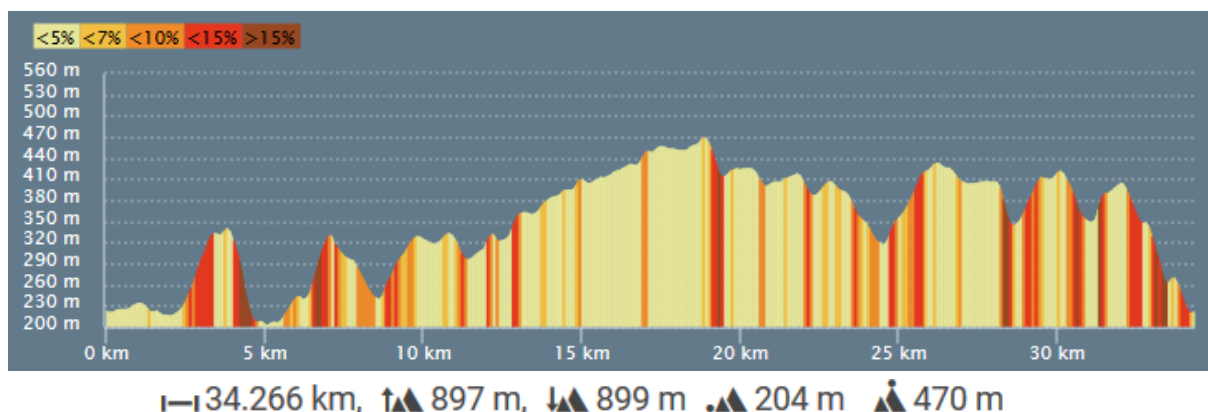
Les mineurs devront être accompagnés par un adulte et présenter une autorisation parentale.

Le port du casque à **coque rigide** est **obligatoire**.

Les vélos classiques ainsi que ceux à la norme assistance électrique sont acceptés au départ.

La participation à la randonnée VTT implique, outre l'inscription, la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Le départ sera donné **entre 8h et 9h**. Le parcours sera sécurisé jusqu'au dernier partant à 9h.





Dimanche
4 juillet 2021

LA TULLE-BRIVE NATURE
10ème Édition

BRIVE



Article 1-2 : La rando courte de 20 km

Ce parcours de **20 km environ**, constitué d'une boucle avec départ et arrivée sur le site de l'Auzelou, avenue Faro à Tulle, **est une épreuve non chronométrée et sans classement**. Elle emprunte des chemins communaux, ruraux, mais aussi des chemins privés avec convention de passage uniquement pour cette journée, ainsi que des routes ouvertes à la circulation avec **le respect du code de la route**.

La randonnée est ouverte à tous, licenciés ou non.

Le parcours comportant des difficultés, les participants devront être en bonne condition physique et pratiquer régulièrement le VTT afin de maîtriser le dénivelé et les descentes techniques.

Le certificat médical n'est pas obligatoire, mais il est néanmoins conseillé d'avoir un suivi médical.

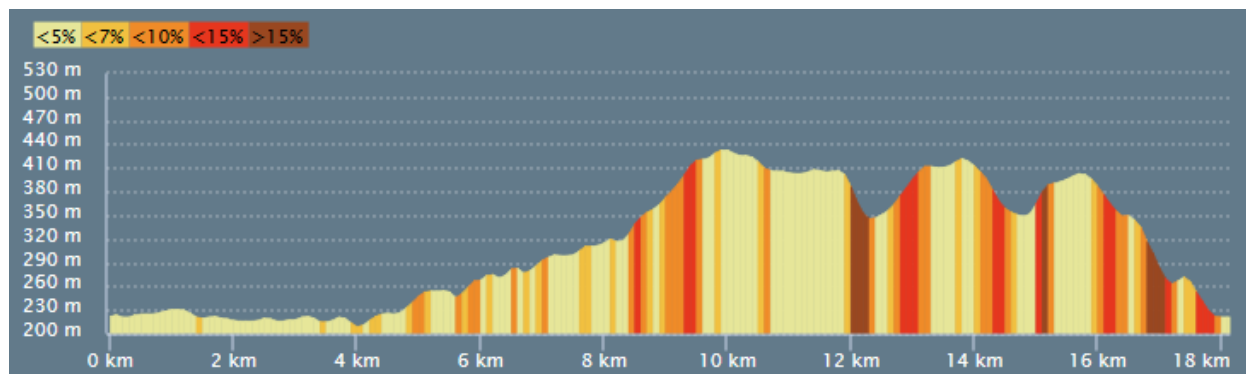
Les mineurs devront être accompagnés par un adulte et présenter une autorisation parentale.

Le port du casque à **coque rigide** est **obligatoire**.

Les vélos classiques ainsi que ceux à la norme assistance électrique sont acceptés au départ.

La participation à la randonnée VTT implique, outre l'inscription, la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Le départ sera donné **entre 8h et 9h avec le port du masque obligatoire**. Le parcours sera sécurisé jusqu'au dernier partant à 9h.



Article 2 : Inscriptions

Soucieux de notre environnement et de la crise sanitaire, les inscriptions se font uniquement par internet sur le site www.latullebrivenature.com au tarif de (un mail de confirmation de votre inscription sera envoyé) :

- 7€ pour la rando moyenne ;
- 6€ pour la rando courte.



Dimanche
4 juillet 2021

LA TULLE-BRIVE NATURE
10ème Édition

BRIVE



- avant **le 20 juin 2021 à 20h** si paiement par chèque ;
- avant **le 2 juillet 2021 à 20h** si paiement par carte bancaire.

Pour cause de crise sanitaire, il n'y aura que 500 places disponibles pour chaque distance.

Les inscriptions ne seront validées qu'à la réception du paiement.

Si vous payez par chèque, la date butoir pour s'inscrire, est le dimanche 20 juin 2021 et le chèque doit être envoyé au plus tard le lundi 21 juin 2021, cachet de la poste faisant foi.

Attention : aucun courrier ne sera envoyé. Il est nécessaire d'imprimer votre facture ou votre confirmation d'inscription et de l'avoir sur vous le jour de l'épreuve. Cela permettra de justifier votre inscription en cas de contrôle et de pouvoir vous identifier en cas d'accident grave.

Article 3 : Ravitaillement

Pour cause de crise sanitaire aucun ravitaillement n'est prévu, vous devrez donc être en autonomie complète concernant l'eau et la nourriture.

Article 4 : Généralités

Article 6-1 : Repli / Annulation

La participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de proposer un parcours de repli.

En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...), et en cas d'annulation de la part d'un concurrent inscrit (quelle qu'en soit la raison), **aucun remboursement ne pourra être effectué.**

Seule l'annulation pour cause de COVID-19 engendrera un remboursement hors frais d'inscription.

Article 6-2 : Sécurité

- Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile de la Fédération Française de Cyclotourisme.
- **NUMERO de SECURITE : 05 44 40 66 17**



Dimanche
4 juillet 2021

LA TULLE-BRIVE NATURE
10ème Édition

BRIVE



Ce numéro est à utiliser si vous avez un problème de sécurité (accident, blessure, si vous êtes perdu) n'utilisez pas ce numéro pour une demande de renseignements. Non seulement vous encombrerez une ligne destinée aux secours, mais en plus la personne qui sera en ligne n'aura pas les renseignements demandés.

- Tout participant se doit de signaler un randonneur en difficulté au poste le plus proche.
- Tout participant se doit d'appliquer les dispositions du code de la route et celles prises par les autorités locales. (routes ouvertes à la circulation)
- Tout participant se doit de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur
- Des signaleurs seront placés tout au long du parcours à des endroits stratégiques.
- L'assistance médicale sera composée d'unité de premiers secours et de médecins.
- Le parcours sera fermé par des membres de l'organisation.
- En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement et immédiatement prévenir les organisateurs. L'organisation décline toute responsabilité si ce signalement n'a pas été effectué.
- Le port du casque est obligatoire.

Article 6-3 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile.

Les participants doivent contrôler si leur assurance leur permet de participer à ce type d'épreuve.

Toute personne non inscrite au départ ainsi que toute personne abandonnant l'épreuve sans en avertir les organisateurs ne pourra prétendre aux garanties de l'assurance.

Article 6-4 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

Article 6-5 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Article 6-6 : Trace GPX

Comme les parcours traversent de nombreuses propriétés privées, pour lesquelles nous n'avons des conventions de passage que pour le jour de la course, nous ne donnerons pas les traces GPX.

Article 6-7 : Chiens

Nos amis les chiens ne sont pas autorisés à participer aux différentes épreuves.